

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4076-2018

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*

Je, soussigné, **VINCENT REGNAULT**, directeur, Transport et approvisionnement gazier, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à la réponse à la question 3.21 de la pièce Énergir-T, Document 10;
4. Plus précisément, les informations caviardées contenues à la réponse à la question 3.21 de la pièce Énergir-T, Document 10 contiennent la méthode de fixation du prix consenti par une entité apparentée à Énergir pour la vente de gaz naturel;
5. Or, les informations qui y sont contenues sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de sa clientèle;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues à la réponse à la question 3.21 de la pièce Énergir-T, Document 10 pour une durée de dix ans;
7. En effet, Énergir considère qu'au terme de cette période, les informations commerciales dont elle demande la confidentialité deviennent obsolètes et sans intérêt d'un point de vue concurrentiel;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 4 juillet 2019.

(s) Vincent Regnault

VINCENT REGNAULT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 4^e jour de juillet 2019

(s) Josée Gravel, (#88,281)

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec